



Wickramasingam Kirthana, Fagherazzi Martine

Sexisme et atteintes d'ordre sexuel dans le cadre scolaire

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 08.02.21

DICS

Dépôt

Suite à la publication d'un article paru dans *La Liberté* et relayant des propos sexistes à l'égard d'une étudiante, le collectif de la Grève des femmes a reçu des centaines de témoignages d'élèves, actuel-le-s ou ancien-ne-s qui relatent des faits de sexisme, voire de comportements inappropriés et/ou répréhensibles de la part d'enseignantes et d'enseignants dans divers établissements et divers degrés. Le nombre et la teneur des propos dénotent un problème systémique profond au sein de nos écoles, finalement simple reflet de la société. Ces témoignages nombreux permettent également de conclure que les systèmes prévus pour que les élèves puissent faire part de ce genre de problème ne semblent pas assez efficaces, tant certains comportements semblent de notoriété dans certains établissements. On y recense des remarques sexistes, des agressions physiques et des regards hypersexualisant, des jugements moraux, commentaires culpabilisants et un apparent climat d'impunité dans certains cas.

L'école se doit d'être un lieu de formation prônant le respect, la tolérance et garantissant les meilleures conditions d'apprentissage possible. Il est donc nécessaire de prévenir et de proscrire les propos et les attitudes discriminatoires dans le cadre scolaire. Ce qui était perçu comme anodin hier, ne l'est plus aujourd'hui. La lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel devrait être une préoccupation active pour le Département de l'instruction publique. Les enseignantes et les enseignants devraient avoir un comportement exemplaire mais encore faut-il leur en donner les moyens en les sensibilisant concrètement à cette thématique. Cet évènement devrait donc servir de point de départ à une prise de conscience large et proactive.

C'est pourquoi nous posons au Département de l'instruction publique les questions suivantes :

1. La DICS a-t-elle pris connaissance de l'entier des témoignages publiés par le collectif de la Grève des femmes ?
2. Comment la DICS projette-t-elle de réagir face à cette multiplication de témoignages ? Une enquête est-elle envisagée ?
3. Quelles mesures la DICS compte-t-elle prendre pour entendre les personnes victimes ou se sentant victimes de discriminations, de harcèlement ou d'agression, pour libérer la parole des élèves et évaluer l'ampleur du problème ?
4. Où est-ce que les élèves victimes ou se sentant victimes de propos sexistes peuvent-ils et elles s'adresser ?
5. Comment la DICS compte-t-elle concrètement protéger les élèves de tels propos et actes ?
6. Comment la question du sexisme et de la non-discrimination est-elle intégrée dans la formation des enseignantes et enseignants ? Existe-t-il des formations continues à ce sujet ?

7. Comment la DICS envisage-t-elle d'accompagner les enseignantes et enseignants à la nécessaire adaptation des évolutions de la société sur la tenue de propos sexistes ?
 8. La DICS pourrait-elle envisager d'établir un guide à l'instar du canton de Genève intitulé « Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir » et pourrait-elle faire de la lutte contre le sexisme une priorité pour les prochaines années en formant les enseignantes et les enseignants ?
-